

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2023

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1141

présenté par

M. Bazin

à l'amendement n° 869 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 6, après le mot :

« notamment »

insérer les mots :

« les spécialités concernées et les exonérations possibles pour certains praticiens »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement visant, dans la logique de cet amendement, à préciser le champ du renvoi réglementaire en y intégrant les spécialités concernées et les possibles exonérations pour certains praticiens.